



Grambois



# Le Bulletin

## Informations Municipales - Octobre 2013 - Numéro 18

### EDITO

Chères Gramboisiennes, chers Gramboisiens,

Vous étiez de nouveau très nombreux à participer à la réunion publique du 22 août et je vous en remercie. Le compte rendu reprend les points abordés et vous permet de mieux connaître l'ensemble des actions menées par le conseil municipal pour l'exécution de ce dernier budget de mandature. Le temps passe très vite et dans quelques mois (les 23 et 30 mars 2014), vous serez de nouveau sollicités pour élire votre équipe municipale et votre maire.

Nous finissons le travail en cours et avons réglé des questions essentielles qui vous préoccupaient, dans la concertation permanente, et toujours avec le souci d'améliorer notre cadre de vie et le patrimoine de notre commune. Le conseil municipal a été exigeant pour faire le meilleur emploi des deniers publics.

Je tiens à remercier la nouvelle équipe du Comité Des Fêtes qui nous a régalés tout au long de l'année, sous un magnifique ciel bleu pour la fête votive.

La rentrée scolaire s'est faite dans de bonnes conditions avec un effectif en hausse de plus de 20 élèves.

J'espère que notre PLU sera bientôt prescrit. Ce document d'urbanisme adapté à Grambois, attendu depuis 40 ans, nous permettra enfin de disposer des normes définies par le conseil municipal, et l'urbanisation ne sera plus régie par un règlement national souvent dépourvu de bon sens et confié au seul pouvoir de l'Etat.

Je vous souhaite une bonne lecture et un bel automne. Le conseil municipal et moi-même restons, comme à l'habitude, à votre entière disposition.

Le Maire,  
Alain FERETTI



### DANS CE NUMERO...

Edito .....	1
Réunion publique du 22 août.....	2
Conseils municipaux.....	6
Actualités municipales.....	9
Feuilleton Ecocitoyen.....	11
Vie associative.....	12



Si vous souhaitez recevoir le bulletin municipal par email, merci de bien vouloir nous indiquer vos coordonnées sur la messagerie de la mairie :

[mairie.grambois@wanadoo.fr](mailto:mairie.grambois@wanadoo.fr).

## REUNION PUBLIQUE DU 22 AOUT 2013



### INTRODUCTION PAR LE MAIRE

Le maire remercie les participants toujours aussi nombreux pour leur présence à ce rendez-vous annuel qui représente un temps fort dans la vie de la commune. Cette rencontre annuelle fait partie des engagements pris et a pour objectifs :

- De faire le bilan des actions menées et d'apporter des informations sur les projets à venir,
- De recueillir les points de vue de chacun, de répondre aux questions et d'ouvrir le débat,
- De permettre à la démocratie locale de fonctionner dans les meilleures conditions.

Votre conseil municipal :

Le conseil municipal est composé de personnes d'horizons, d'âges, de parcours et d'opinions différents, ce qui fait la richesse des débats et des décisions. Vos élus sont exigeants et chacun apporte son point de vue au service de l'intérêt général et des administrés. Nous nous sommes donnés des règles de fonctionnement et d'éthique pour faire vivre et servir la démocratie. Je tiens à rendre hommage au conseil municipal et à son travail.

Je ne vous cacherais pas que j'ai dû retirer ma confiance à deux élus parce que leur attitude ou leur prise de position portait atteinte à vos intérêts. Je veille à ce qu'aucun n'abuse du pouvoir ou de la confiance qui lui sont accordés.

Les nouvelles échéances approchant, je vous parlerai tout à l'heure de la réforme du mode de scrutin.

### BUDGET (le maire cède la parole à Brigitte Margaillan)

Nous maintenons une gestion rigoureuse pour la continuité des programmes d'investissement, et nous avons veillé à ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement, tout en réalisant des économies dans un contexte où l'argent public est plus rare, et où le coût de la vie augmente.

Par des arbitrages et le travail du maire et du conseil, nous avons pu continuer de financer les projets en optant pour le maintien d'une fiscalité stable.

Le maire veille à trouver des moyens financiers, et c'est heureux car la commune dispose de faibles ressources.

### LES CHEMINS (le maire cède la parole à Raymond Garcia)

Les travaux et le classement des chemins communaux sont en cours d'achèvement. Le classement a été proposé au Préfet de Vaucluse, et dès 2014, nous engagerons le classement des chemins ruraux et nous finirons les travaux en cours et ceux programmés. Pour les chemins communaux, afin de les maintenir en état, une convention d'entretien permanent avec un prestataire est en cours de réflexion. Le travail pour le métrage et la numérotation des voies communales va être finalisé sous peu. Ce travail a été réalisé avec l'aide de La Poste et d'un Gramboisien et sera validé prochainement. La municipalité fournira les plaques numérotées que chacun d'entre vous pourra venir récupérer en mairie. D'ores et déjà, vous pouvez vous renseigner sur votre numéro. Le système retenu (du métrage) consiste à mettre le numéro correspondant au nombre de mètres depuis l'entrée du chemin public jusqu'à votre boîte à lettres (avec côtés pair et impair).

## CULTURE, TOURISME ET PATRIMOINE

### ÉLÉMENTS ESSENTIELS DE LA VIE ET DE L'ANIMATION DE NOTRE COMMUNE

(le maire cède la parole à Yves Kerkhove)

#### **Le Patrimoine**

Vous avez pu constater cette année la fin d'une nouvelle tranche des travaux de la source de Fontvieranne comme annoncé. Le caladage à l'ancienne a été réalisé depuis le bas de l'escalier jusqu'au niveau du bassin. Cet espace est strictement interdit à la circulation de tout véhicule motorisé, à l'exception des services de secours si nécessaire.

Après d'importants travaux de débroussaillage, la prochaine tranche portera sur l'aménagement des jardins partagés sous la restanque après le bassin, bénéficiant ainsi d'une irrigation aisée. Vous avez également pu voir dans le village la réhabilitation à l'ancienne de la rue du Portail Neuf, où nous allons à présent mettre en place une rampe, ainsi que la création d'un espace de convivialité sous l'arbre de la place, avec des bancs.

Nous regrettons cependant que malgré nos efforts d'embellissement, cet espace soit encore souillé régulièrement par des déjections canines, et il ne s'agit pas de chiens errants.

Nous continuons le programme d'aménagement du village avec la place José de Fontvieranne où nous créons un muret qui aura une double vocation esthétique et fonctionnelle, pour diriger les eaux pluviales et les orienter vers le bas.

Ceci n'affectera ni l'accès aux garages privés ni la capacité de stationnement, dès lors qu'un peu de discipline sera observée pour se garer et en évitant les voitures ventouses.

Vous aurez aussi remarqué les travaux de reprise de l'escalier de la Poste, ainsi que de l'escalier Bellevue. Après ces travaux, nous continuerons cette année avec le bas de la rue de la mairie ainsi que la place de la mairie.

Par ailleurs, nous avons remis à la disposition des Gramboisiens et des visiteurs des chemins de randonnée. Deux d'entre eux ont été mis en service avec la documentation nécessaire (circuit des 4 fontaines et le chemin du Gaou). Prochainement, seront réalisés le chemin de Valbonette puis le circuit de découverte de la vigne ainsi que le chemin du patrimoine, éléments importants de la vie et de la culture de notre commune.

#### **La culture**

Elle est un élément constant du tourisme, de l'animation et de l'attractivité de notre village.

Les activités des Associations et des Gramboisiens sont cette année encore extrêmement riches et diversifiées. Dès le mois de mai, vous ont été proposés la Fête de l'Europe, la conférence de Allain Bougrain Dubourg, président de la Ligue de Protection des Oiseaux, sans oublier les exceptionnelles expositions Jean Marais, Aiguilles en Luberon avec Solignano et le traditionnel vide-grenier de l'APEG. Ensuite un mois complet avec Animagie, puis la fête du Verger, la course de côte, le concert de Big Band et l'exposition de Sculpture en balade qui a été visitée par 3 500 personnes sur le Pays d'Aigues. A tout cela, il faudrait encore ajouter les séances du Ciné Club, les représentations théâtrales proposées par Tête d'Affiche, le vide-bibliothèque de Lire à Grambois, les expositions de l'AAG, et bien entendu les apéritifs d'été avec le Syndicat d'Initiative et les soirées dansantes du Comité des Fêtes. A noter que cette année, les manifestations ont été globalement assez bien coordonnées entre les différents organisateurs.

Pour le tourisme et la fréquentation à Grambois, nous avons fonctionné cet été avec un double service : le Syndicat d'Initiative et l'Office de Tourisme Intercommunal, qui ont chacun joué leur rôle en complémentarité, et nous nous en félicitons.

Après un début de saison timide dans l'ensemble du Pays d'Aigues, Grambois tirant néanmoins un peu mieux son épingle du jeu, l'activité touristique a atteint une fréquentation satisfaisante à partir du 14 juillet.

A ce jour, il nous semble que ce sont la renommée et l'attractivité de notre village qui génèrent la venue de nombreux touristes et visiteurs. En matière de tourisme, nous procéderons à une analyse plus précise de la fréquentation et de ses retombées à la fin de la saison.

### Le PPRIF (le maire)

Le PPRIf est désormais opposable et aucun recours contentieux n'a été engagé contre la commune ou l'Etat. Plus de 75% des habitations sont sorties de la zone rouge dans le cadre d'un nouveau zonage et d'un nouveau règlement plus souples. Notre commune est vulnérable et le nouveau règlement constitue un compromis très satisfaisant pour la population. Même s'il n'est pas parfait, il peut être révisable à tout moment y compris sous procédure accélérée.

1. Les droits de propriété sont rétablis,
2. Les secours sont en mesure d'intervenir sur la totalité du territoire,
3. Des droits nouveaux (ceux qui existent partout en France) sont prévus (extensions, annexes et dépendances). Le PLU de Grambois les précisera dans son règlement qui sera prescrit dans les prochains mois.

Je tiens à remercier tous les Gramboisiens qui ont œuvré et participé à la solidarité afin de recalibrer les chemins et installer des citernes pour préserver les habitations existantes.

Ce sujet faisait l'objet de vives tensions, vous attendiez des résultats de l'équipe municipale et du maire à qui vous aviez fait confiance.



### LE PLU (le maire)

Le conseil municipal a préparé le règlement du PLU dont nous avons tous besoin pour qu'il remplace enfin le RNU (Règlement National d'Urbanisme) peu adapté à notre commune et qui confère le pouvoir d'autorisation au préfet et non pas au maire.

Si tout va bien, le PLU sera prescrit dans quelques mois et nous disposerons enfin d'un document d'urbanisme adapté à nos besoins (alignement voirie, extensions, dépendances non attenantes, hauteurs, abris bois, hangars, etc...). Nous veillerons au maintien des droits pour les agriculteurs et nous conserverons les règles architecturales et le caractère rural de notre commune. Nous vous tiendrons informés de l'avancement des négociations avec les services de l'Etat.

### LES ÉCOLES (le maire cède la parole à Gisèle Attenoux)

Points sur les effectifs de la rentrée :

- Plus de 20 élèves supplémentaires sont inscrits pour l'année scolaire 2013-2014, ce qui est bon signe pour le dynamisme de notre commune et le renouvellement des générations.

Il faut rappeler que l'action du maire nous a valu le maintien des postes d'enseignants.

Nos enseignants sont motivés et forment une bonne équipe, le dialogue est excellent avec les parents et les élus.

Des moyens importants sont donnés à nos élèves :

- école numérique rurale,
- écoute sur les besoins et les projets de sorties (classes vertes, piscine, intervenants).

L'école bénéficie de l'aide de l'APEG. Merci aux parents d'élèves bénévoles.

Il y a également du soutien scolaire et « Lire et Faire Lire » qui sont animés par des bénévoles.

La cantine : le partenariat avec le Parc continue et nos élèves reçoivent une nourriture de qualité. Ils sont entourés d'une équipe remarquable et de cuisinières hors pair.

Réforme du système éducatif : elle est différée à 2014. En effet elle entraîne un coût supplémentaire pour la commune (ouverture le mercredi matin et ateliers l'après-midi).

Une commission va être créée avec les parents d'élèves, les enseignants, les élus et les intervenants pour étudier sa mise en œuvre.

### LE PROJET BARRABAN (le maire cède la parole à Patricia de Susanne)

Le permis d'aménager est acquis, et quelques ajustements sont à prévoir.

Les parcelles seront viabilisées dès que possible (après un appel d'offre aux entreprises).

- 1<sup>ère</sup> tranche : 18 lots seront viabilisés et vendus aux Gramboisiens désireux de rester.

- 2<sup>e</sup> tranche : partenariat avec un opérateur public de logements locatifs (loyers encadrés) pour répondre aux nombreuses demandes des Gramboisiens, notamment des jeunes Gramboisiens qui veulent fonder une famille ou être relogés dans des logements mieux adaptés.

Nous avons toutefois encore quelques difficultés pour le montage financier avec UNICIL et nous recherchons des solutions.

- 3<sup>e</sup> tranche : si cela s'avère opportun, et si les recettes de la vente des parcelles sont suffisantes, 1000 m<sup>2</sup> de locaux communaux seront créés (école, vie associative et culturelle).

La totalité du programme sera réalisée dans les 2 ans.

### VIE ASSOCIATIVE / RELATIONS ASSOCIATIONS (le maire cède la parole à Yves Kerkhove)

Les associations sont très dynamiques et très soutenues. En relation active avec le maire et le délégué à la vie associative, nous mettons en œuvre chaque année les conditions optimales pour la réalisation de leurs activités :

- instruction des dossiers et demandes de subventions : préparation des votes du conseil municipal,
- préparation du matériel et des espaces,
- mise à disposition des employés municipaux et prestataires,
- remise en état des lieux.

Le maire assure les permanences de week-end.

### ENVIRONNEMENT (le maire cède la parole à Christian Autard)

L'éclairage public va être bientôt terminé et vous êtes tous satisfaits du résultat quand vous vous promenez le soir.

Les espaces pour les jardins familiaux seront réalisés dès début 2014. Des demandes d'espaces peuvent être déposées en mairie.

ERDF et le syndicat d'électrification ont renforcé des réseaux dans deux quartiers de la commune.

### RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES (le maire)

Les communes de plus de 1000 habitants sont désormais soumises au scrutin de liste (et à la proportionnelle). Le panachage n'est plus possible, à défaut le bulletin sera nul. Le bulletin prévoit également le fléchage des délégués à l'intercommunalité. La liste doit être complète ! Mais plus de 60% des électeurs de Grambois pratiquent déjà le système de liste entière.

Date des élections : 23 et 30 mars 2014.

Il n'y a pas encore de décret, mais les informations précises vous seront fournies dès que nous en disposerons.

### CONCLUSION DU MAIRE

Je vous remercie de votre attention, je remercie les personnels communaux toujours disponibles, l'ensemble des bénévoles d'associations et toutes les personnes qui contribuent au rayonnement de notre commune.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisi Grambois pour s'y installer.

Je tiens à remercier les deux généreux donateurs qui ont fait des dons importants à la commune et j'ai une pensée pour notre doyen Pierre Graille qui a été admis en maison de repos avec son épouse.

La réunion est suivie de quelques questions, puis vient un pot de l'amitié pour des échanges avec les élus.



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2013**

### **DON A LA COMMUNE**

Le maire informe le conseil municipal qu'un habitant de la commune souhaite faire un don à la collectivité pour une action en faveur du patrimoine ou de la culture. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce don.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET CHEMIN DU PATRIMOINE**

Le conseil municipal autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la communauté de communes qui subventionne des projets liés au patrimoine à hauteur de 7 500 euros pour un montant de travaux de 15 700 euros HT.

### **SYNDICAT D'ELECTRIFICATION VAUCLUSIEN**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande d'adhésion au syndicat de la communauté de communes Ventoux Sud et la demande de retrait de la commune de Bollène.

Il y a lieu également de désigner les deux délégués de la commune chargés de la représenter. Alain FERETTI et Alain TEDDE sont désignés.

### **ASSIGNATION DE LA COMMUNE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

La commune a été assignée au Tribunal Administratif pour réclamation de NBI à titre rétroactif.

Le conseil municipal donne son accord à la majorité (11 pour, 3 abstentions) pour autoriser le maire à ester en justice et désigner un avocat.

Un débat s'engage sur le cas particulier d'un agent. Le maire mandate la présidente du CCAS pour prendre les dispositions, au titre de la solidarité, s'il y a lieu pour faire des démarches ou un signalement pour le suivi physique et psychologique de cette personne en difficulté.

### **REPRESENTATIVITE DES COMMUNES AU SEIN DE COTELUB**

La répartition de la représentativité des communes a été modifiée par la loi de décembre 2012 et la communauté des communes Luberon Durance a proposé aux communes une répartition basée sur des critères différents. Le conseil municipal accepte cette proposition qui modifie les statuts de COTELUB (communauté territoriale sud Luberon) et porte le nombre de délégués à 2 pour Grambois. Cette modification ne sera effective qu'à compter du prochain mandat.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2013**  
**Suite et fin**

**BAIL A INTERVENIR AVEC UNICIL**

Le conseil municipal autorise le maire à signer une promesse de bail avec le bailleur social UNICIL, société phocéenne d'habitations ayant son siège social à Marseille, pour le projet de construction et de gestion de logements locatifs chemin de Barraban.

**MISE A JOUR DES REGIES**  
**RESTAURANT SCOLAIRE - GARDERIE - SALLE POLYVALENTE**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les mises à jour réglementaires apportées à l'arrêté constitutif des régies existantes.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Le permis d'aménager pour le projet Barraban est obtenu.
- Le recours aux tiers pour le PPRI est terminé. Il est applicable.
- Travaux : la réhabilitation de l'éclairage public est terminée
- La numérotation des voies est à terminer.

**EXTRAITS DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 SEPTEMBRE 2013**

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE MAINTIEN**  
**DU 1<sup>er</sup> ADJOINT DANS SES FONCTIONS**

Le maire donne lecture de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales et de l'avis du Conseil d'Etat du 14 novembre 2012 qui précisent l'obligation de convoquer le conseil municipal dans les meilleurs délais.

Il expose les raisons qui ont motivé sa décision de retrait des délégations de fonctions et de signature à Alain TEDDE et demande au conseil municipal de se prononcer, sans débat, sur le maintien du 1<sup>er</sup> adjoint dans ses fonctions. Il propose un vote à bulletin secret (Alain TEDDE ne participe pas au vote).

Le conseil municipal, à la majorité, se prononce contre le maintien du premier adjoint dans ses fonctions. (1 pour ; 12 contre ; 1 abstention)

**ASSIGNATION AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

Le maire expose au conseil municipal qu'Alain TEDDE a assigné la commune au Tribunal Administratif pour contester l'arrêté du maire en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013 qui lui retire les délégations de fonctions et de signature. Le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à défendre la commune dans cette affaire et éventuellement à désigner un avocat. Le maire rappelle les éléments qui l'ont conduit à prendre cette décision de retrait : règles d'éthique et de morale non respectées par l'intéressé ; demandes répétées d'augmentation de ses indemnités ; refus de participation aux réunions de l'exécutif et peu de participation aux dossiers de la commune ; prises de positions publiques sans mandat du maire ou du conseil municipal ; non- respect des obligations de réserve et de discrétion ; etc. Le maire fait part des graves accusations qu'Alain TEDDE porte à l'encontre de la commune, de plusieurs élus ainsi que du maire et cite les des passages du mémoire déposé au tribunal administratif par celui-ci. Le maire passe la parole à Raymond GARCIA, conseiller municipal référent du personnel, qui expose certains faits concernant l'attitude et le comportement d'Alain TEDDE au sujet d'un employé de la commune. Le maire donne lecture des courriers adressés par la commune à cet employé, courriers mis en cause dans le mémoire et les commente ; il précise qu'il est de son devoir, en sa qualité d'employeur, de notifier les erreurs et de prendre des mesures appropriées. L'assignation d'Alain TEDDE au Tribunal ne semble pas fondée selon l'avis du maire et du conseil municipal. Le conseil municipal, à la majorité (12 pour, 2 abstentions, Alain TEDDE ne participant pas au vote), autorise le maire à ester en justice et à désigner un avocat. Le maire donne la parole à Alain TEDDE qui souhaite faire une déclaration (annexée à la demande d'Alain TEDDE au compte rendu intégral du conseil municipal, consultable en mairie). En réponse à la déclaration d'Alain TEDDE, Brigitte MARGAILLAN, adjointe, donne lecture d'un courrier du 6.02.12, rédigé par le maire au nom du conseil municipal, mais non envoyé à l'intéressé (document également annexé au compte rendu intégral du conseil). Le débat qui se poursuit de façon confuse est clos par le maire qui rappelle à Alain TEDDE que nombre de conseillers municipaux souhaitaient déjà que la fonction de 1<sup>er</sup> adjoint lui soit retirée, et que le maire n'y avait pas donné suite par souci d'apaisement.

**SUIVI DES DOSSIERS AU TRIBUNAL  
ADMINISTRATIF**

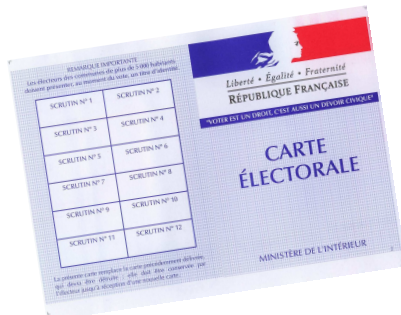
Le maire rappelle que deux agents ont cru devoir assigner la commune au Tribunal Administratif pour une demande d'attribution d'une prime appelée NBI, mise en œuvre par l'Etat en 1990 et pouvant s'appliquer pour les collectivités en 2006. Il rappelle les démarches engagées auprès des agents. Il informe que l'un d'entre eux a accepté de signer un protocole d'accord. Le conseil municipal, à la majorité, entérine ce protocole et autorise le maire à verser la somme correspondante.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
A L'APEG**

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte d'attribuer une subvention de 500 euros à l'APEG pour leur projet périscolaire.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Compte rendu de la rentrée scolaire. Notre école a accueilli 23 élèves de plus cette année, ce qui pose à nouveau le problème de l'utilisation des locaux (vétusté et capacité). Pour 2014, les nouveaux rythmes scolaires seront à mettre en place.
- Difficultés rencontrées par l'épicerie du village. Le loyer a déjà été réduit mais il est difficile de régler le problème de la faible fréquentation de ce commerce.



## ELECTIONS 2014

Les élections municipales auront lieu **les 23 et 30 mars 2014**. La loi du 17 mai 2013 a apporté des modifications aux modalités de scrutin pour les communes de plus de 1000 habitants. Elles s'appliqueront donc à Grambois. Quelles sont les principales nouveautés ?

Les listes devront respecter la parité, c'est-à-dire qu'elles doivent être composées d'autant de femmes que d'hommes (ce qui est le cas du conseil municipal actuel).

Autre modification importante : contrairement aux précédentes élections, le scrutin de liste s'appliquera dans notre commune, sans possibilité de panachage, ni d'ajout, ni de suppression de noms de candidats. Les conseillers municipaux seront donc élus au scrutin proportionnel, de liste, à deux tours. La liste arrivée en tête bénéficie de la majorité. Nous ne pouvons donc plus modifier le bulletin car il sera nul.

- *Au premier tour, la liste qui obtiendra la majorité absolue des suffrages exprimés (50% des voix plus une) recevra un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges seront répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.*
- *Lors d'un éventuel second tour, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés seront autorisées à se maintenir. Elles pourront connaître des modifications. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.*

Les premiers des listes élues auront vocation à siéger au sein de la communauté territoriale Sud Luberon. Pour pouvoir voter aux élections municipales, ainsi qu'aux élections européennes qui auront lieu **le 25 mai 2014**, il est nécessaire d'être inscrit sur la liste électorale de la commune.

Comme chaque année, la période de révision de la liste débute le 1<sup>er</sup> septembre. Pour les Gramboisiens nouvellement installés, vous avez la possibilité de vous faire inscrire sur la liste soit en vous présentant au secrétariat de la mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, soit par correspondance en fournissant en plus des pièces énumérées ci-dessus d'un imprimé Cerfa, soit directement sur le site « [monservicepublic.fr](http://monservicepublic.fr) ».

Les électeurs européens peuvent, depuis plusieurs années, voter pour les élections municipales et les élections européennes.

La procédure d'inscription est identique à celle des électeurs français.

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, les inscriptions doivent impérativement être reçues en mairie **avant le 31 décembre 2013**.

Pour plus de renseignements, le secrétariat de mairie se tient à votre disposition.

## BIENVENUE A NOTRE NOUVELLE PHARMACIENNE

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, la pharmacie a été reprise par Céline ENCOGNÈRE. Cette jeune pharmacienne, qui a déjà une grande expérience du milieu rural, a été séduite par notre commune qu'elle trouve belle et très soignée, et je lui ai vanté la qualité de ses habitants. Céline s'est spécialisée dans l'orthopédie, l'homéopathie et l'aromathérapie et souhaite développer son activité en étant à l'écoute de nos besoins. Elle est souriante, passionnée par son métier, très heureuse d'être gramboisienne et nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous. Horaires non changés : du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30.

## NOUVEAU PERMIS DE CONDUIRE

La troisième directive européenne sur le permis de conduire du 20 décembre 2006 harmonise les droits à conduire et le modèle de permis de conduire au sein de l'Union européenne depuis le 19 janvier 2013. Le principe du permis à points ne change pas.

Concernant le renouvellement périodique de tous les titres, la France a choisi la période de validité maximale du titre, la plus favorable aux usagers, soit 15 ans pour les catégories A et B. Les permis de conduire des catégories dites « lourdes » (C et D) ou soumises à un avis médical devront être renouvelés tous les 5 ans. Il s'agit d'un simple renouvellement administratif, sans visite médicale ou examen pratique associé (à l'exception des situations particulières prévues par le code de la route). Il permettra notamment de mettre à jour l'adresse de l'utilisateur et sa photographie d'identité.

Tous les permis de conduire délivrés avant le 19 janvier 2013 sont valables jusqu'au 19 janvier 2033. Ces 38 millions de permis de conduire seront remplacés progressivement par des nouveaux permis au format « carte de crédit » à partir de 2015. Les titulaires de permis de conduire seront informés par leur préfecture des modalités d'échange le moment venu. Les permis de conduire délivrés entre le 19 janvier 2013 et le 16 septembre 2013 seront remplacés en priorité, en 2014.

A l'heure actuelle, seuls les nouveaux conducteurs ou les personnes souhaitant une nouvelle catégorie reçoivent un nouveau permis ; les professionnels qui renouvellent leur permis ou les personnes ayant déclaré une perte ou un vol, également.

Les usagers doivent se rendre en Préfecture d'Avignon pour déposer leur dossier de renouvellement et leur titre sera renvoyé par courrier. Pour le cas des visites médicales, notamment pour les poids lourds, le dossier sera envoyé par le médecin et l'utilisateur devra aller en Préfecture pour récupérer son nouveau titre et rendre l'ancien.

Pour plus de renseignements : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) / rubrique démarches/permis de conduire, ou [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)



## RECENSEMENT DE LA POPULATION

Nous vous informons que le prochain recensement de la population se déroulera entre le 16 janvier et le 15 février 2014.

A cet effet, nous vous demandons de réserver le meilleur accueil aux agents recenseurs.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration.



## FEUILLETON ECOCITOYEN : 4<sup>ème</sup> ÉPISODE

Beaucoup de questions nous ont été posées face aux troubles, nuisances et responsabilités relatives aux chiens. Quelques rappels utiles :

**Les déjections canines** sont, par mesure d'hygiène publique, interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur le domaine public.

Les personnes concernées peuvent encourir une amende de 35 €.

**Chien errant** : le chien qui n'est plus sous la surveillance de son maître et hors de portée de sa voix ou éloigné de plus de 100 m de lui, est considéré en divagation. Sur décision du maire, les chiens errants peuvent être placés en fourrière.

Les personnes concernées peuvent encourir une amende de 800 €.

**Aboiement des chiens** : Vous devez faire en sorte que les aboiements de votre chien ne perturbent pas la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit. L'infraction est constituée même en l'absence de toute volonté de nuire. Les personnes concernées peuvent encourir une amende de 450 €.

**Abandon des animaux** : le code pénal considère l'abandon comme un acte de cruauté. Les personnes concernées peuvent encourir une amende de 30000 €.

### SAISON DE CHASSE :

La saison 2013-2014 de la chasse a démarré dans de bonnes conditions. Après une révision des statuts et du règlement intérieur de la société de chasse de Grambois, 144 cartes ont été distribuées.

Les règles de bonne conduite qui régissent la chasse ont été rappelées pour permettre de chasser dans les meilleures conditions tout en respectant l'activité agricole et la tranquillité des propriétaires et riverains.

**Nos espaces naturels sont à partager entre tous. Le respect de la loi et des règles de bonne conduite « Respect, Civilité, Courtoisie » par chacun de nous, propriétaires, bergers, chasseurs, cueilleurs, randonneurs et riverains, évitera bien des conflits et permettra de garder à notre commune la qualité de vie que chacun est en droit d'attendre.**

**Certains conseillent de porter un gilet fluo pour être identifiable.**

### DEPOT DECHETS VERTS

Les services préfectoraux nous interdisent depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013 de poursuivre l'exploitation de l'espace « récupération des déchets verts » que nous avons mis en place, route de Mirabeau, pour répondre à vos besoins.

Afin de continuer à rendre ce service, très utile, le lieu a été transformé en « quai de dépôt » géré par un prestataire avec lequel nous passerons une convention. Les modalités de fonctionnement seront les suivantes :

- ouverture tous les jours, sur demande en mairie,
- remise en mairie de la clé du site et restitution de la clé.

Par ailleurs, nous étudierons également la possibilité de continuer la mise à disposition de containers dans certains points de la commune en partenariat avec la communauté de communes.

Renseignements en mairie au 04 90 77 91 13.

## TÊTE D'AFFICHE

Le prochain spectacle aura lieu le 30 novembre, à 20 h 30, à la salle polyvalente : « Il était un piano noir », une évocation de la vie et des chansons de Barbara par Anie Magnol. Entrée 10 €, adhérents 8 €, gratuité pour les enfants jusqu'à 12 ans. Réservation : 06 87 71 83 27 ou [tetedaffiche.grambois@gmail.com](mailto:tetedaffiche.grambois@gmail.com).

## SCULPTURE EN BALADE

Du **19 au 24 juillet** l'association « Sculpture en Balade » a organisé « Le Festival de Sculpture dans la Vallée d'Aigues », évènement qui s'est déroulé sur 3 villages en même temps, Grambois, La Tour d'Aigues et Saint Martin de la Brasque. Pas moins de 60 sculpteurs ont été répartis entre ces 3 villages et les 3 parcours ont été agrémentés de 30 sculptures monumentales. Malgré la météo, chaleur extrême et orages, un peu plus de 3500 visiteurs ont été comptabilisés sur les 5 jours, ce qui démontre l'intérêt de la population et des touristes pour la sculpture et l'art en général. Trois manifestations conviviales ont rythmé ce Festival : un vernissage en musique à Grambois avec le groupe « Sudden Jazz », un pot de l'amitié permettant aux sculpteurs de rencontrer la population au sein du marché de producteurs de Saint Martin de la Brasque avec le groupe « Luberon Jazz Band » et un apéritif de clôture avec le groupe « Pâte à Swing » au cours duquel ont été tirés au sort les vainqueurs des 3 Tombol'art, organisées pendant toute la durée du Festival.

## ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE GRAMBOISIENNE

Pour votre rentrée en pleine forme, l'Association de Gymnastique Volontaire gramboisienne vous propose des cours de Yoga, renforcement musculaire, marche active, stretching. Mais aussi gymnastique douce et même ZumbaStyle. Renseignements : Martine Cantoni au 04 90 77 91 87. Programme et horaire disponibles en mairie.



## SYNDICAT D'INITIATIVE

L'édition 2013 du traditionnel Marché de Noël organisé par le Syndicat d'Initiative aura lieu les 16 et 17 novembre.

## JUMELAGE GRAMBOIS/SOLIGNANO

Nous pourrions profiter cette année encore lors du marché de Noël de la présence de nos amis italiens de Solignano accueillis par l'association de jumelage Grambois - Solignano.

## CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Deux aides au centre aéré ont été accordées par le CCAS afin d'aider des Gramboisiens pour des périodes occasionnelles. Le CCAS peut assurer le service de portage des repas en cas de nécessité pour vous dépanner. Le CCAS est toujours bien présent dans notre village pour essayer de venir en aide aux jeunes et moins jeunes en difficulté et assurer la surveillance de nos aînés (visites ou appels téléphoniques). Mais il a également très à cœur de les « chouchouter » en les sortant de leur isolement ou de leur solitude. C'est ainsi que se sont succédés tout au long de l'année :

**Repas de Noël du 10 décembre 2012** à la Ferme Gasquet, en présence du maire. Mr. et Mme Bossy ont véritablement régalé nos 43 participants (80 ans et plus.). D'autre part, 44 délicieux colis de Noël ont été livrés au domicile de ceux qui n'avaient pu se déplacer.

**Gâteau des Rois du 1<sup>er</sup> février 2013** : près de 150 personnes se sont retrouvées dans notre salle des Fêtes pour déguster les excellents gâteaux de Christine et Patrick, nos boulangers, arrosés du Blanc de Blanc de notre Cave. Le groupe « Pâte à swing » a animé ce thé dansant.

**Sortie du 2 octobre 2013 à Cassis** : nous étions 40 (70 ans et +) à « aller voir la Mer » et le Cap Canaille en ce *beau jour d'été!* Ce fut d'abord une flânerie sur le petit port inondé de soleil, suivie de la visite commentée de Cassis en Petit Train, jusqu'à la Presqu'île et la Calanque de Port-Miou. Quel spectacle grandiose !! A notre retour, la terrasse panoramique du Restaurant du Golfe nous attendait pour nous servir des rafraîchissements, bien mérités, avant de regagner notre car. Quel beau souvenir !

Les membres du CCAS vous souhaitent une excellente santé et vous donnent rendez-vous pour fêter Noël 2013.